



08 JUL 2020

AVIS

**AUX ENTREPRISES DE BTP CONCERNANT LE DEPOT DES DOSSIERS
PHYSIQUES DE QUALIFICATION ET CLASSIFICATION**

Il est porté à la connaissance des entreprises de BTP, qu'à partir du 10/07/2020, les dossiers des demandes de qualification/classification (Examen, Réexamen, Renouvellement, complément ou réclamations) doivent être envoyés également par voie Postale à l'adresse : Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession sis à Avenue Maa AL Aïnayne-Agdal – Rabat et ce après dépôt sur la plateforme électronique dédiée.

Le Directeur des Affaires Techniques
et des Relations avec La Profession

Signé : Abdellah SMAILI